

LYON **BIO RESSOURCES**

DU CHAMP À L'ASSIETTE ET DE L'ASSIETTE AU CHAMP



ASSOCIATION LOI 1901
CONTACT@LYONBIORESSOURCES.ORG
WORLD TRADE CENTER, TOUR OXYGÈNE
10-12 BOULEVARD VIVIER MERLE, 69393 LYON CEDEX 03

COMPTE-RENDU des 1^{ères} ASSISES TERRITORIALES de la RESSOURCE ALIMENTAIRE



Les 1^{ères} Assises Territoriales de la Ressource Alimentaire avaient pour objectif principal de co-construire avec les acteurs de l'écosystème, membres et partenaires de Lyon Bio Ressources, le plan d'action 2018-2019 de l'association.

La préparation des Assises s'est appuyée sur les résultats de l'étude de projet recueillis depuis avril 2017 (entretiens avec les acteurs du territoire, sources bibliographiques, étude de flux), ainsi que sur les éléments constitutifs du projet de Lyon Bio Ressources élaborés depuis la genèse du projet en 2015 et adoptés par l'association lors de sa constitution en janvier 2017.

Les membres de Lyon Bio Ressources représentant l'ensemble du spectre de la filière, chacun d'entre eux a assuré l'animation d'une table-ronde correspondant à son métier ainsi qu'à l'un des éléments du plan d'action, l'appropriation étant l'objectif poursuivi.

Les Assises se sont tenues au siège de la Métropole de Lyon le 27 novembre 2017 de 13h à 21h. Elles ont rassemblé un total de 180 participants, issus d'environ 110 organisations.



Les Assises ont été ouvertes par Alain Alexanian, président de Lyon Bio Ressources, Didier Perréol, président fondateur d'Ekibio, à titre de témoin, Didier Saussier, directeur régional de GRDF et Jérôme d'Assigny, directeur régional de l'ADEME, à titre de co-financeurs de l'étude de projet.



Jérôme d'Assigny, Didier Saussier, Didier Perréol, Alain Alexanian

Les dix-huit tables-rondes, animées par les membres de Lyon Bio Ressources au cours de deux sessions successives de 90 minutes chacune, ont abordé les thématiques suivantes :

<i>Table</i>	<i>Thème</i>	<i>Animation</i>
1	Surproductions et invendus	Transgourmet
2	Montée en gamme des produits agricoles et alimentaires	ARDAB
3	Sensibilisation des acteurs du territoire	Aremacs
4	Schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique	Lyon Bio Ressources
5	Tri et pesée à la source des biodéchets	GNI Synhorcat
6	Compostage de proximité des biodéchets d'activité économique	Pistyles
7	Circuits (courts) de proximité	Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand
8	RSE/RSO et labélisation	GL events
9	Concertation entre acteurs de la filière et pouvoirs publics	Marché de gros de Lyon-Corbas
10	Matériaux et produits biosourcés	Axelera
11	Bonnes pratiques anti-gaspillage alimentaire	Hospices civils de Lyon
12	Maîtrise du foncier, acceptabilité sociétale	BM Environnement
13	Sécurisation des débouchés – bioGNV	GRDF
14	Sécurisation des débouchés – retour à la terre	Institut de l'économie circulaire
15	Modèle économique de la future filière	NeoEthos
16	Nouveaux modèles de collecte	Veolia
17	Solutions innovantes pour les besoins de la filière	Tenerrdis
18	Mutualisation, optimisation et logistique inversée	Ecovalim



L'analyse des résultats des tables-rondes permet de dégager un certain nombre de principes opérationnels forts, qui ont structuré les échanges de plusieurs tables malgré les différences entre les thèmes traités :

A. Bâtir un collectif, inventer de nouvelles formes de gouvernance

L'étude de projet a mis en lumière le besoin de connaissance mutuelle des acteurs : acteurs successifs de la chaîne de valeur de la ressource alimentaire, producteurs de biodéchets et collecteurs, porteurs de solutions innovantes et usagers potentiels de ces solutions, etc. Le souhait d'une communication plus régulière entre les acteurs, de dialogue structuré autour de certaines thématiques telles que la « juste rémunération » des producteurs, transformateurs et distributeurs, d'un certain degré de transparence dans les données quantitatives et économiques, a aussi été exprimé à plusieurs reprises. L'impression générale pointe vers une envie de bâtir un collectif partageant un « socle commun » de connaissances et d'objectifs en lien avec la ressource alimentaire, au sein duquel chaque acteur peut être entendu, compris, respecté. Des outils tels qu'une cartographie des acteurs et des solutions, l'échange régulier de bonnes pratiques ou la création d'un système d'information par et pour les acteurs de la future filière ont été proposés.

Au-delà de la connaissance mutuelle, l'intérêt d'une gestion concertée de la ressource alimentaire a été exprimé lors de l'étude de projet. Les objectifs poursuivis relèvent de l'adéquation entre offre et demande, de la coexistence durable de différents modèles de production ou de la complémentarité des solutions de traitement de biodéchets. La notion de schéma territorial de gestion, tant pour les produits agricoles et alimentaires que pour les biodéchets, est apparue de manière explicite ou implicite à de nombreuses reprises. L'intérêt de s'appuyer sur un projet collectif fort, porteur d'une dimension d'intérêt général, a été mis en avant pour sécuriser des éléments stratégiques tels que le foncier et les exutoires pour les produits de la valorisation. Les implications en termes de gouvernance sont sous-jacentes : création d'un comité de pilotage, transformation de Lyon Bio Ressources en cluster, etc.

B. Servir les acteurs de la filière, l'intérêt général du territoire et de ses habitants

Plusieurs tables-rondes font ressortir le besoin, d'une part, de créer une forme de culture commune (vocabulaire, concepts, conscience de l'importance des enjeux) entre les acteurs du

territoire concernés par la ressource alimentaire et, d'autre part, d'apporter une aide à ces acteurs en termes de connaissance et de renforcement des capacités.

La dimension d'intérêt général et l'articulation avec les intérêts des acteurs de la filière ont été largement reconnus par les participants comme des caractéristiques remarquables de Lyon Bio Ressources et d'un projet unique en son genre.

C. Se concerter avec les pouvoirs publics

L'impact des politiques publiques et de la réglementation sur la structuration de la filière, quand bien même celle-ci ne concerne que des acteurs économiques majoritairement privés, est une évidence souvent répétée. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est systématiquement évoquée comme l'outil fiscal ayant le plus d'influence sur les perspectives d'amélioration de la gestion des biodéchets d'activité économique et sur la viabilité économique de celle-ci. Au-delà de ce seul sujet, l'intérêt d'agir de manière concertée avec les pouvoirs publics s'exprime de manière récurrente, en particulier pour aborder efficacement l'enjeu fondamental du foncier dans les systèmes de valorisation locaux.

D. Expérimenter

Au vu du caractère novateur de la démarche de Lyon Bio Ressources, reconnu par les participants, le recours à l'expérimentation est recommandé pour plusieurs actions formulées lors des tables-rondes : elle est nécessaire, voire obligatoire, pour vérifier l'applicabilité des modèles à un terrain donné. Les attentes en termes d'opérationnalisation et de résultats concrets ont été exprimées de manière récurrente par un grand nombre d'acteurs.

E. Trouver un modèle économique durable

La nécessité de trouver une solution économique pérenne pour le fonctionnement de la filière a été constamment mise en avant tout au long de l'étude de projet. C'est plus vrai encore pour l'organisation de la collecte et de la valorisation des biodéchets, qui lorsqu'elle est abordée renvoie à des questions de stratégies de développement : incitations initiales, atteinte d'une taille critique, amélioration des processus opérationnels, sécurisation du modèle économique hors subventions.

Les Assises se sont conclues sur les interventions d'Anne-Marie Comparini, présidente du Conseil de développement de la Métropole de Lyon, de Marie-Odile Fondeur, directrice du Sirha, et de Dounia Besson, adjointe et représentante du Maire de Lyon.



Anne-Marie Comparini, Dounia Besson, Marie-Odile Fondeur, Alain Alexanian

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	1. Lutter contre les pertes et gaspillages alimentaires		
<i>Table</i>	Session 1 – Table n° 1	<i>Animateur</i>	Transgourmet
<i>Thème</i>	Surproductions et invendus		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - Les pertes et gaspillages alimentaires sont en partie liés aux surproductions agricoles, agroalimentaires et dans la restauration, elles-mêmes étant pour partie générées par la nature des relations commerciales entre acteurs successifs du cycle de vie (obligations de reprise des invendus, refus de commande, pertes lors du transport ou du stockage, etc.) et par la difficulté de prévoir la taille réelle du marché (adéquation offre-demande, prévisionnel commercial et de fréquentation). - Certaines pratiques commerciales ont été particulièrement identifiées comme génératrices de pertes et gaspillages : <ul style="list-style-type: none"> - Minima de commande imposées par certains fournisseurs, sans rapport avec les besoins réels du client (utilisation suboptimale des quantités supplémentaires) NB : ces minima de commande peuvent permettre en revanche une optimisation logistique au stade de la livraison. - Clauses d'obligation de reprise des invendus par le fournisseur et de refus de commande par le client (difficulté d'éviter le statut de déchet pour les produits concernés, même si des précautions sont prises en termes de conditions de conservation et d'emballage) - Standards marketing (calibre, esthétique -surtout fruits et légumes-) - Cahiers des charges des commandes alimentaires trop précis, par exemple pour les restaurants de chaîne (tri préalable excessif) - Au sein des grands groupes de distribution ou de restauration, la logistique interne (passage obligatoire par les plateformes, même pour les produits locaux) peut entraîner des inefficacités supplémentaires. - Le manque de coordination entre acteurs de la filière constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la situation. - Les surproductions sont avant tout la résultante d'une offre qui ne trouve pas de demande. Dans le marché des produits agricoles, cette inadéquation peut avoir plusieurs autres causes que celles évoquées au titre des éléments préparatoires, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - La politique achat des acteurs économiques en aval de la production, grandes et moyennes surfaces notamment, en particulier l'importation au détriment des produits locaux, pour raisons économiques, de saisonnalité (la demande finale précède la production locale) ou de sécurité d'approvisionnement (quantité, délais, etc.) - Les capacités et compétences commerciales des producteurs, individuels ou regroupés en organisations de producteurs (OP), en particulier la gestion des invendus - Les capacités respectives des producteurs agricoles et des organisations de solidarité pour rediriger les surproductions / invendus vers le don alimentaire, voire le simple manque d'information sur l'offre et la demande de don - Les exigences de la clientèle finale des produits agricoles (calibre, esthétique, etc.), évoquées dans les éléments préparatoires, influencent significativement toute la chaîne d'approvisionnement (production, transport, stockage, etc.). 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter, au sein de la filière, l'adéquation entre offre et demande de produits agricoles et alimentaires <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les surproductions - Trouver des exutoires nouveaux pour les surproductions qu'il n'a pas été possible d'éviter - Encourager les modes de consommation responsable et durable (NDR : en parallèle avec les modes de production « vertueux ») : produits bio, locaux, non calibré 			

Action(s) proposée(s)			
<i>Description</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie (recensement) et outil de communication entre les acteurs amont (NDR : de la consommation finale) : producteurs, OP, transformateurs, distributeurs, etc. - Cartographie (recensement) des solutions de reprises d'invendus : don, revendeurs, valoristes - Création d'un organe dédié à la reprise des invendus (NDR : au sein de la filière) - Sensibilisation des consommateurs finaux à la consommation responsable et durable - Recherche de solutions avec les lycées agricoles 			

Résultats attendus

Résultats directs (livrables, produits)

Système d'information (cartographie) régulièrement utilisé par les acteurs de la filière
Les acteurs de la filière identifient facilement les porteurs de solutions à leurs problèmes

Résultats indirects (impacts)

Réduction des pertes alimentaires
Augmentation des quantités données via l'aide alimentaire

Organisations participantes à la table ronde

AD69 Les Restos du Cœur
Banque alimentaire du Rhône / ProxiDon
Biotyfood
Clic&Garden
ENTOMOVIA
Envie
FRAPNA Rhône
Gressard Consultants
Le chaînon manquant
Lycée agricole Les Sardières Bourg-en-Bresse
Metro
Métropole de Lyon
PHENIX
Rhône Insertion Environnement
Too Good To Go
Tool4Food
Transgourmet

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	3. Mettre en place une filière circulaire et participative pour la ressource alimentaire		
<i>Table</i>	Session 1 – Table n° 2	<i>Animateur</i>	ARDAB
<i>Thème</i>	Montée en gamme des produits agricoles et alimentaires		

Constats et enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Si l'économie circulaire vise la réduction des consommations de matière et d'énergie, elle porte aussi sur l'augmentation de la valeur créée par unité de ressource, afin de continuer à satisfaire les besoins des utilisateurs. Parmi les indicateurs permettant d'apprécier l'amélioration de l'utilisation de la ressource, on trouve celui de « productivité de la ressource » qui correspond à la richesse créée (exprimée en unité de PIB) par quantité de ressource utilisée (exprimée en poids). - L'augmentation de la valeur créée concerne aussi des dimensions non monétaires ou non économiques : dimension environnementale (réduction des intrants de synthèse d'origine fossile, gestion durable de l'eau d'irrigation, amélioration de la qualité des sols, réduction des pollutions, contribution positive aux niveaux de biodiversité et à la qualité des paysages, etc.) et dimension sociale (amélioration de la qualité sanitaire, nutritionnelle et organoleptique des produits, emploi, insertion, lien social, etc.). On parle alors d'externalités, positives lorsqu'elles correspondent à des impacts souhaitables, négatives dans le cas contraire. - Par construction, les prix de marché des produits agricoles et alimentaires ne reflètent pas ou peu les externalités générées en amont de la consommation. Certains éléments non marchands des prix (aides et subventions, notamment) peuvent même dans certains cas favoriser des produits et process générateurs d'externalités négatives. L'abandon en cours des aides au maintien de l'agriculture biologique en est un exemple actuel. - A contrario, les tendances actuelles de la consommation et des attentes sociétales en termes d'alimentation renforcent le positionnement concurrentiel des produits plus qualitatifs et des process respectueux de l'environnement et de la santé, même si le prix des denrées demeure un critère de choix. - L'enjeu est donc de mieux refléter, au stade de la commercialisation, les différentes dimensions de la valeur créée par les produits agricoles et alimentaires. On parle de « réintégration des externalités ». - Le gouvernement français souhaite mettre fin aux aides au maintien an agriculture biologique

Objectifs à poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> - Réintégrer les externalités dans les marchés des produits agricoles et alimentaires de la filière, en lien avec les acteurs de la chaîne de valeur et avec les pouvoirs publics - Développer les circuits courts de proximité

Action(s) proposée(s)
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de traçabilité et d'évaluation des produits (NDR au sein de la filière Lyon Bio Ressources), géré par les parties prenantes, communicable au consommateur final : distance d'acheminement (NDR : et impact GES), « indice environnemental », label / baromètre « externalités environnementales et sociales » du processus de production - Mettre en place des dispositifs volontaires d'incitation prix par le consommateur final (NDR : des produits issus de la filière Lyon Bio Ressources) : libre choix du prix payé, dans le respect des coûts de production (cf. « C'est qui le patron ?! » de La Marque du Consommateur) ; fonds de soutien abondé par l'arrondi (cf. Biocoop) - Mettre en place une transparence sur les marges tout au long de la chaîne de valeur - Expérimenter sur un territoire ou une filière pilote : collectif régional spécialisé dans la production végétale et céréalière, comme la lentille ou l'épeautre - Promouvoir les dispositifs : campagne de communication, porte-parole (chef), partenariats (GMS)
Participants potentiels
<p>ARDAB Huilerie du Beaujolais EARL Elevage Allabouvette EARL Colombier Coop de France P'tit Gone Chambre régionale d'agriculture</p>

Organisations participantes à la table ronde

Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

Chambre d'Agriculture Régionale Auvergne Rhone Alpes

Coop de France ARA

COROEBOS

EARL Elevage Allabouvette

Ekibio

GAEC de la Brumagne

Gressard Consultants

Huilerie Beaujolaise

Le Valdocco - ACIRPE

P'tit Gone

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	3. Mettre en place une filière circulaire et participative pour la ressource alimentaire		
<i>Table</i>	Session 1 – Table n° 3	<i>Animateur</i>	Aremacs
<i>Thème</i>	Sensibilisation des acteurs du territoire		

Constats et enjeux

- La filière circulaire et participative pour la ressource alimentaire portée par Lyon Bio Ressources vise à terme l'intégration des grands utilisateurs de la ressource alimentaire sur le territoire, avec l'objectif de couvrir 80% des flux.
- Selon les résultats de l'étude de flux, cet objectif correspond à environ 250 grands utilisateurs, auquel il sera pertinent d'ajouter des acteurs plus petits mais concernés par certaines actions du plan, des acteurs du territoire non utilisateurs de la ressource (acteurs de la transition écologique, porteurs de solutions innovantes, etc.).
- Selon les retours de l'étude de projet, la prise de conscience et la compréhension, par les acteurs du territoire, des enjeux sur lesquels travaille Lyon Bio Ressources demeurent à un niveau trop modeste. Cet état de fait constitue un obstacle au déploiement de la démarche de Lyon Bio Ressources.
- L'analyse d'écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée invite un effort de sensibilisation, en particulier sur les points suivants :
 - Faire évoluer la perception des acteurs du territoire quant à la pertinence et l'efficacité de leurs propres actions, au sein du collectif, au regard de l'enjeu général de transition écologique
 - Argumenter la compatibilité possible entre intérêts individuel, collectif et général
 - Démontrer le réalisme concret d'une proposition à la fois écologiquement vertueuse et économiquement intéressante
- La nature des actions de sensibilisation varie selon la typologie d'acteur ciblée. Les participants à la table ronde proposent les typologies suivantes :
 - Marché alimentaire
 - Restaurant d'entreprise
 - Hôpitaux
 - Hôtel et Restaurant
 - Etablissement scolaire
 - Grande distribution
 - Événementiel
 - Traiteur
 - Collectivités
 - Grand public

Objectifs à poursuivre

- Sensibiliser les acteurs du territoire concernés par la ressource alimentaire aux enjeux du projet de Lyon Bio Ressources, en adaptant les sujets aux typologies d'acteurs
- Créer et diffuser un socle commun (NDR : de perception, de compréhension, d'appropriation des enjeux de la filière) entre les acteurs concernés du territoire, parties prenantes de la filière ou susceptibles de le devenir

Action(s) proposée(s)

Description

- Elaboration et déploiement d'un programme de sensibilisation et d'accompagnement des pratiques auprès des acteurs du territoire susceptibles d'intégrer la filière, prenant en compte les différentes typologies d'acteurs (expérimentation par une action pilote auprès de précurseurs, susceptibles de devenir ensuite ambassadeurs auprès d'autres acteurs)
- Extension du programme de sensibilisation par un volet « grand public », visant les clients, usagers et personnels des acteurs ciblés
- Création d'un outil type plateforme / base de données dédié à la sensibilisation (ressources documentaires, etc.)

Participants potentiels

Grands utilisateurs emblématiques et précurseurs

Résultats attendus

Résultats directs (livrables, produits)

- Programme de sensibilisation « socle commun », en *open source*, à destination des acteurs de la filière, des institutions et du public : valorisation de la démarche, harmonisation de la sémantique, des enjeux et fixation de l'intérêt collectif pour tous (source de compromis incontournable) : dossier (papier/numérique) explicatif de présentation. Accès libre.
- Publication spécialisée selon typologie d'acteurs (associer l'intérêt général de compromis, à la mise en avant des avantages selon l'acteur) : fiches thématiques (papier/numérique). Accès aux acteurs qualifiés.
- Modules de sensibilisation, d'accompagnement des pratiques, de formation pour les différentes typologies d'acteurs (donner de la matière pédagogique aux acteurs)
- Plateforme de ressources documentaires double accès : accès public / accès acteurs qualifiés. Centre de ressource très important pour la structuration de la filière, et la diffusion extra-territoriale.

Résultats indirects (impacts)

- | | |
|--|---|
| - Les acteurs du territoire sont sensibilisés à la filière | L |
| - La filière produit une valeur ajoutée pour ses acteurs (pédagogie, communication, structuration, techniques) | L |
| - Cohésion au projet | A |
| - Réseau d'acteurs exemplaires, valorisation de l'exemplarité | R |
| - Évolution des pratiques (tri, collecte, traitement) | E |
| - Reproductibilité | R |

Organisations participantes à la table ronde

Aremacs
CFPH Lyon-Ecully
Flux&Terra
Girus
GL Events
Mairie de Décines-Charpieu
Métropole de Lyon / Conseil de développement
Moulinot Compost & Biogaz
PISTYLES
Récup & Gamelles
RENAULT TRUCKS

Objectif spécifique du plan d'action	2. Valoriser localement les biodéchets		
Table	Session 1 – Table n° 4	Animateur	Lyon Bio Ressources
Thème	Schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - Les flux de biodéchets sont très variables en qualité et en quantité selon l'activité de ceux qui les produisent. Ils sont inégalement répartis sur le territoire Certains sont de surcroît saisonniers. Or la nature, la quantité, le coût de collecte et les exutoires disponibles pour les produits de valorisation influent significativement sur la pertinence technique et économique des solutions de traitement - Par ailleurs, l'étude de flux indique qu'environ 20.000 tonnes annuelles de biodéchets du territoire sont aujourd'hui traitées dans des filières de déchets non dangereux non spécifiques - De plus, le traitement des biodéchets des acteurs économiques relève pour l'essentiel d'un marché concurrentiel entre prestataires du secteur, sur lequel l'installation de nouvelles infrastructures de traitement sur le territoire ou à proximité (souhaité dans le cadre du projet) aura un fort impact - Ensuite, les attentes des acteurs en termes de solutions de traitement sont variées : méthanisation, compostage, vermicompostage, sans compter de nouvelles solutions innovantes nécessitant un climat serein pour l'expérimentation - Enfin, il est établi que les résultats optimums, en termes économiques, environnementaux et sociaux, ne peuvent être atteints que sur la base d'une complémentarité entre plusieurs solutions de traitement, articulant différents degrés de proximité et différentes technologies, <i>a contrario</i> d'une technologie unique, voire d'une seule infrastructure centralisée. - Un rapport de l'ADEME de 2011 (Schéma territorial de gestion des déchets organiques) encourage les approches collectives et fournit des éléments de méthodologie pour partie applicables au contexte de Lyon Bio Ressources ; l'ADEME pointe particulièrement l'intérêt de la concertation entre acteurs privés et pouvoirs publics. 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les destinations économiquement viables des biodéchets du territoire - Créer une dynamique de complémentarité entre les différentes solutions de valorisation des biodéchets - Encourager les acteurs engagés de la filière - Créer un label sur la gestion territoriale des biodéchets 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage pour la co-construction du label et définition des mesures incitatives (y compris pouvoirs publics) - Création du label de gestion des biodéchets du territoire qui vaudra tant pour les producteurs, que pour les collecteurs ou les valoristes (en tenant compte du retour d'expérience du GNI-Synhorcat à Paris : 50% des participants se sont retirés à l'arrêt des subventions publiques) - Expérimentation à l'échelle d'un territoire à travers le recensement des acteurs et l'évaluation de leurs différentes actions - Communication 			
Participants potentiels			
Cf. participants à la table ronde			

Résultats attendus			
Résultats directs (livrables, produits)			
<ul style="list-style-type: none"> - Première rencontre des participants au 1^{er} trimestre 2018 - Etat des lieux des biodéchets sur le territoire (définition, acteurs, chiffres clés, etc.) en 2018 - Label de gestion des biodéchets du territoire (lancement en 2019) 			

Organisations participantes à la table ronde

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

ANTEA GROUP

Axibio

Biogaz Ingénierie

datBIM / Zéro Waste France

Direction départementale des territoires (DDT)

Direction des restaurants INSA

Ecovalim

Eisenia / Lombriplanète

ENERFA

GRDF

Hydrorga

Inovertis

Métropole de Lyon

NeoEthos

PAPREC COLLECTIVITES

PHENIX

Prestal

Région Auvergne Rhône-Alpes

SUEZ

Trièves Compostage et Environnement

Veolia

Ville de Lyon

Objectif spécifique du plan d'action	2. Valoriser localement les biodéchets		
Table	Session 1 – Table n° 5	Animateur	GNI Synhorcat
Thème	Tri et pesée à la source des biodéchets		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - Un pourcentage significatif de commerces et d'établissements de restauration n'effectuent actuellement pas le tri de leur biodéchets : ils ne sont pas ou peu contrôlés en lien avec leurs obligations légales, ont une production estimée légèrement inférieure au seuil de 10 tonnes annuelles, voient leurs biodéchets pris en charge par le service public de gestion des déchets comme ordures ménagères et assimilées, ont recours à des prestataires privés qui effectuent une collecte non sélective destinée à des filières d'élimination de déchets non dangereux ou n'ont pas trouvé de solution adaptée. - Le tri à la source est néanmoins la condition nécessaire d'une meilleure gestion des déchets, y compris organiques. - La pesée à la source généralisée permet d'informer au fil de l'eau le producteur de biodéchets, mais aussi la filière toute entière, sur la réalité des flux générés. Au niveau d'un établissement, elle constitue en outre une forte incitation à améliorer la performance et à réduire les pertes et gaspillages alimentaires. Des solutions simples, comme l'utilisation de sacs plastiques transparents pour recueillir les biodéchets, ont aussi démontré leur efficacité dans la poursuite de cet objectif. Ces préconisations sont aisément diffusables lors de la mise en place du tri dans les établissements, en particulier lors de l'installation de la poubelle biodéchets. - A contrario, les commerces et restaurateurs sont généralement rétifs à des directives anti-gaspillage touchant de trop près leurs process et métiers. Il semble plus indiqué de proposer une approche par émulation, dans le cadre d'un échange régulier des bonnes pratiques. - Le tri et la pesée à la source n'ont de sens que si se met en place rapidement une collecte sélective (porte-à-porte ou apport volontaire) et une filière de traitement cohérente. Les débouchés pour les produits de la valorisation doivent en outre être sécurisés, dans la mesure où les producteurs, compte tenu de leur situation, sont peu susceptibles d'en être les utilisateurs. - Le modèle économique d'une telle opération reste à établir, tant au niveau des recettes (participation financière des producteurs de biodéchets, aide à la tonne de la collectivité, etc.) que des coûts (collecte optimisée, traitement). Une approche très locale, pour densifier le réseau de producteurs de biodéchets participants, réduire les coûts de collecte et renforcer le retour d'image (exemplarité des commerçants du quartier) semble tout indiquée. - Lyon Bio Ressources s'est portée candidate, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « économie circulaire, zéro gaspillage », avec un projet intitulé « Réduction des pertes et gaspillages alimentaires, tri, collecte sélective et compostage des biodéchets des acteurs économiques du 4^{ème} arrondissement de Lyon ». 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser le tri et la pesée à la source des biodéchets par les acteurs du territoire susceptibles de rejoindre la filière. 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre une démarche collective pilote, au niveau d'un quartier ou d'un arrondissement, et intégrée : mise en place du tri et de la pesée des biodéchets, collecte et traitement optimisés. <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de collecte et de traitement en fonction des flux : 1) Collecte – déconditionnement – méthanisation / compost ; 2) Collecte – lombricompostage / compostage ; 3) Apport volontaire – compostage de proximité - Actions de formation et d'accompagnement - A partir de l'expérimentation, développement d'un modèle économique durable pour la collecte et le traitement de gisements diffus, en vue d'un essaimage sur d'autres quartiers, arrondissements ou communes de la métropole. - En transversal : <ul style="list-style-type: none"> - Développer des mesures incitatives adaptées à chaque catégorie d'acteurs (par exemple : jours de marchés offerts pour les forains ou frais de consignes remboursés si la place est rendue propre ; début gratuit pour les commerçants et particuliers, etc.) - Formation - Réflexion autour de la pérennisation d'un système commençant gratuitement. 			

Participants potentiels

<u>Producteurs de biodéchets :</u>	<u>Mode de collecte / Traitement :</u>	<u>Mode de traitement :</u>
Hôpital de la X Rousse	Veolia	Veolia (déconpour métha et compost) + ajouter du in situ ?
Marché	Collecter une partie seulement	In situ (Eisenia, Compost'elle) + déporté (Détritivores)
Ecoles, restau coll	Collecter une partie seulement	In situ + déporté
Restauration commercial (gastro, rapide) (Asso des commerçants)	Collecté Ideal Environnement pour burger king	Déporté
Artisans	Collecte	Déporté
GMS	Collecte + in situ ?	In situ + déporté
Particuliers	PAV à collecter + composteur de quartier	Déporté. Ferme d'animation pédagogique

Organisations participantes à la table ronde

Association de la Ferme de la Croix-Rousse
CDQ Centre Lyon 4
CFPH Lyon-Ecully
Compost'elles
ENGIE Biogaz
GNI Synhorcat
IDEAL Environnement
Les Détritivores
Lyon Côté Croix-Rousse
Patrimoine 2000
Région Auvergne Rhône-Alpes
VEOLIA
Ville de Lyon

Objectif spécifique du plan d'action	2. Valoriser localement les biodéchets		
Table	Session 1 – Table n° 6	Animateur	Pistyles
Thème	Compostage de proximité des biodéchets d'activité économique		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - Des composteurs de copropriété, de quartier, et d'établissements scolaires existent sur le territoire, plusieurs ont été mis en place dans le cadre de projets soutenus par la Métropole de Lyon, ou par marchés publics de l'institution. Ils restent fermés aux biodéchets des acteurs économiques (restaurants, commerces alimentaires). - Des indices concordants pointent cependant l'intérêt que pourrait représenter, pour les acteurs économiques, l'accès à de tels équipements, notamment en termes d'image, d'éthique professionnelle et de lien avec leur quartier. - L'installation de composteurs de proximité pour les acteurs économiques soulève cependant des problématiques qui ne concernent pas ou peu les usagers des équipements existants : espace, modèle économique, entretien de l'équipement, débouchés pour le compost - Les biodéchets se produisent, et donc se collectent et se valorisent à différentes échelles (tous petits gisements valorisés in-situ ou à proximité pour alimenter le jardinage, gisements plus importants valorisés à proximité ou massifiés sur des plateformes industrielles de compostage ou de méthanisation pour alimenter l'agriculture urbaine ou le secteur biogaz). - Le tri à la source conditionne la collecte et le traitement spécifique des biodéchets, mais se heurte parfois aux contraintes opérationnelles des producteurs (restaurateurs en particulier). - Les biodéchets produits par les commerçants non sédentaires ne sont pas collectés de manière séparative, alors qu'ils présentent des caractéristiques particulièrement intéressantes : quantités importantes, nature relativement homogène. - La nature des biodéchets, selon qu'ils comportent ou pas des sous-produits animaux, détermine aussi les solutions appropriées : petites installations de compostage ou de lombricompostage pour les déchets végétaux uniquement, grandes installations de compostage, lombricompostage ou méthanisation pour les déchets végétaux et animaux. L'arbitrage entre compostage et valorisation peut aussi se faire sur les pouvoirs méthanogènes des différentes typologie biodéchets (les produits gras et sucrés ont un pouvoir méthanogène important et doivent être privilégiés dans l'approvisionnement des méthaniseurs). La complémentarité des solutions de traitement est donc un axe stratégique de premier ordre. - Le statut des composts vis-à-vis des normes de qualité en vigueur détermine les débouchés possibles : un compost non certifié ne peut être utilisé que par celui qui le produit, un compost certifié pourra être commercialisé. Les digestats de méthanisation restent considérés comme des déchets, sauf à être retraités dans des unités de compostage. Par conséquent, l'agriculture péri-urbaine ou les espaces verts de la collectivité ne peuvent pas utiliser n'importe quel compost ou digestat. Les normes évoluent cependant, notamment en ce moment (2017). - En ville, les besoins de matière organique pour les sols et la végétalisation sont très importants : 90% des sols sont rapportés, stériles ou très peu fertiles. Les entreprises paysagères, en particulier, sont des utilisateurs potentiels des produits de la valorisation des biodéchets par compostage, ouvrant la possibilité d'une création de valeur au niveau des exutoires du compostage et de la méthanisation. - Le traitement des déchets in-situ ou à courte distance implique aussi du lien social, donc de la création de valeur extramonétaire, comme des objectifs de citoyenneté. La proximité d'usage (petits gisements compostés par les producteurs eux-mêmes ou par un prestataire qu'ils connaissent, avec utilisation du compost dans le maraichage urbain, par exemple) peut alors constituer un critère plus pertinent que la proximité de distance. - La valorisation de proximité des biodéchets d'activité économique concerne particulièrement les petits producteurs : commerçants, restaurateurs, fleuristes, forains. Or nombre d'entre eux peuvent se débarrasser de leurs biodéchets dans la poubelle d'ordures ménagères collectées par le service public de gestion des déchets (SPGD) ou, dans le cas des forains, les laisser sur la voie publique en attente du passage des équipes de nettoyage. Les déchets d'activité économique ne relèvent pourtant pas de la compétence de la Métropole. Les acteurs économiques étant assujettis au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, indépendamment des quantités de biodéchets confiées au SPGD, toute solution de collecte et de traitement séparatifs des biodéchets d'activité économique doit résoudre une problématique fondamentale : comment faire payer plus pour un service équivalent ? 			

Objectifs à poursuivre

- Augmenter la quantité et le taux de biodéchets d'activité économique des petits producteurs faisant l'objet d'une valorisation.
- Bâtir un schéma territorial de gestion des biodéchets d'activités économique, reflétant les différentes échelles de quantité, proximité, les différentes natures et différents niveaux de qualité, en jouant sur la complémentarité des solutions de collecte et de traitement.

Action(s) proposée(s)

Description

- Expérimentation d'une approche « schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique » sur un territoire et/ou un collectif d'acteurs pilote
- Cartographie des solutions de collecte et de traitement pour les producteurs de biodéchets (annuaire, mise en lien, etc.) à l'intérieur de la filière Lyon Bio Ressource

Organisations participantes à la table ronde

2EI

Confluence Amendements

CROUS de Lyon

Eisenia

FDSEA du Rhône

GRDF

La Ciné Fabrique

La Tri Porteuse

Les Détritivores

Les Savoureux Cycles

Métropole de Lyon

NeoEthos

Pistyles

Prestal

Restaurant inter administratif de Lyon

Ville de Villeurbanne

Objectif spécifique du plan d'action	3. Mettre en place une filière circulaire et participative pour la ressource alimentaire		
Table	Session 1 – Table n° 7	Animateur	Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand
Thème	Circuits (courts) de proximité		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - Les circuits de proximité, définis selon des critères de distance géographique réduite entre fournisseurs et clients, participent en théorie de l'économie circulaire, particulièrement en termes de réduction des consommations énergétiques liées au transport des marchandises. C'est d'autant plus vrai lorsque la saisonnalité (sans apport énergétique significatif) et la biologie (sans ou avec peu d'intrants de synthèse) naturelles des productions sont respectées. Les circuits de proximité bénéficient en outre d'une demande finale dynamique. - Les circuits courts, définis selon le petit nombre d'intermédiaires entre producteur et consommateur final, facilitent la concertation, la coopération et la solidarité entre intervenants successifs de la chaîne de valeur. Ils créent un environnement plus favorable au déploiement d'actions d'amélioration de l'utilisation de la ressource (adéquation dynamique offre-demande dans des démarches gagnant-gagnant, action concertée de lutte contre les pertes et gaspillages, etc.). - Les « Systèmes alimentaires du milieu », qui font l'objet d'un projet d'accompagnement par les Chambres d'agriculture (région, Isère, Rhône, Savoie Mont-Blanc), ARAG et des laboratoires de recherche, constituent un modèle intermédiaire entre circuits courts et longs qui privilégie la coopération entre acteurs et la réflexion sur la logistique. - Plusieurs membres de Lyon Bio Ressources ont fait part de leur intérêt pour le développement de circuits de proximité, courts, du milieu ou « longs », afin de répondre à leurs objectifs économiques, commerciaux ou RSE. Une approche collective apparaît particulièrement pertinente pour mutualiser de manière cohérente ces attentes et les ressources correspondantes, et aplanir efficacement les obstacles systémiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation des capacités de production et des compétences commerciales en cas d'asymétrie entre fournisseurs (petites structures) et clients (grands groupes industriels, marchés publics) - Manque de reconnaissance de la valeur ajoutée des intermédiaires dans les circuits « longs » de proximité (les consommateurs voudraient que les intermédiaires travaillent avec des petits producteurs mais au même prix de vente du produit) - Désavantage prix par rapport à certains circuits « longue distance » - L'idée de circuit de proximité, sans la notion de « court », permet de montrer la valeur ajoutée des intermédiaires. A contrario, les circuits courts et la limitation des intermédiaires semble promettre un partage plus équitable entre les quelques acteurs successifs de la chaîne de valeur. Le modèle des circuits courts se développe et semble faire consensus. - Le caractère de proximité dépend de la nature des productions : échelle régionale pour la viande, échelle du bassin de vie pour les produits maraichers. - L'une des principales pistes d'amélioration concerne les approvisionnements des grands utilisateurs de produits agricoles et alimentaires, notamment en établissant des partenariats multidimensionnels entre utilisateurs et producteurs ou fournisseurs (approvisionnement + actions d'éducation, par exemple) - Le niveau de développement des circuits de proximité est corrélé aux capacités (quantité, qualité, réactivité), compétences (commerciales, logistiques, administratives) et intérêt économique (« juste rémunération ») des producteurs, souvent de petites exploitations agricoles ou artisanales dans le cas de la région lyonnaise. A ce titre, le regroupement des producteurs au sein de plateformes avec des moyens mutualisés de commercialisation et de logistique peut se révéler efficace, sous réserve d'une maîtrise des coûts. - Les circuits de proximité ont des niveaux de développement variables selon les filières : avancé pour les fruits et légumes, plus embryonnaires pour les produits carnés et laitiers. Dans le cas des produits carnés, les normes européennes relatives à l'abattage peuvent constituer un obstacle pour les producteurs en circuit court. - Les marchés publics, en particulier pour la restauration collective scolaire/étudiante ou dans les administrations, peuvent être difficiles à obtenir pour des (petits) producteurs de proximité (NDR : le critère de proximité ne peut généralement pas être favorisé, compte-tenu de la réglementation européenne). Les solutions actuellement existantes portent sur l'intervention d'un intermédiaire supplémentaire (grossiste, plateforme de commercialisation), sur l'inclusion de critères de production/fabrication dans le cahier des charges, sur l'achat de prestations complémentaires (animations pédagogiques autour des produits). - De manière générale, les acteurs utilisateurs (restauration) et les acteurs producteurs (monde agricole) se connaissent mal. - L'utilisation des contenants est susceptible d'être valorisée dans les circuits courts de proximité (cagettes plastiques récupérées par les producteurs ou fournisseurs, par exemple) 			

Objectifs à poursuivre

- Développer les circuits de proximité, courts, intermédiaires ou longs, au sein de la filière, en fonction de l'amélioration que ceux-ci peuvent apporter à l'utilisation de la ressource alimentaire.
- Assurer une « juste rémunération » (durable, équitable) des acteurs successifs de la chaîne de valeur

Action(s) proposée(s)

Description

- Développement du contact, de la communication, de l'échange, de la connaissance mutuelle, des partenariats entre producteurs et utilisateurs de la filière, particulièrement la restauration collective, en prenant en compte les nombreuses initiatives déjà existantes
- Développement d'actions et d'outils de planification partagée des productions
- Actions de renforcement des capacités des (groupements de) producteurs (vente, logistique, suivi qualité et sanitaire)
- Dialogue entre acteurs de la chaîne de valeur sur les questions de « juste rémunération » et de transparence des coûts
- Réflexion au sujet des emballages et contenants, des GES à l'intérieur de la filière Lyon Bio Ressources

Organisations participantes à la table ronde

ACFAL Formation
Agence régionale des industries agroalimentaires (ARIA)
APASEC
Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand
Communauté d'Agglo Porte de l'Isère
Cuisine Centrale des canuts
Département Isère
le BOL
Lycée hôtelier François Rabelais DARDILLY 69
Mairie de Villeurbanne
mes Producteurs mes Cuisiniers
ORA
Popote et cie
Restaurant inter administratif de Lyon
SARL pain d'épi
SCEA Maréchal Nature
Ville de Vénissieux

Objectif spécifique du plan d'action	5. Promouvoir l'action de Lyon Bio Ressources et de ses membres		
Table	Session 1 – Table n° 8	Animateur	GL events
Titre de l'action	RSE/RSO et labélisation		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) / des organisations (RSO) engage les acteurs vis-à-vis des effets qu'ils exercent sur la société. Selon la Commission européenne (2011), elle implique d'engager, en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base. - La RSE/RSO est l'objet de la norme ISO 26000. - En France, l'article 116 de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques prévoit que les entreprises cotées en bourse indiquent dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités. - L'engagement des acteurs au sein de Lyon Bio Ressources peut être valorisé dans le cadre d'une politique ou d'un reporting RSE/RSO, au titre de la contribution sous-jacente au développement durable, dans ses dimensions environnementale (réduction des impacts), économique (développement local) et sociale (insertion, mais aussi santé et bien-être de la société). - L'engagement des acteurs au sein de Lyon Bio Ressources peut également être mis en avant pour argumenter le respect des dispositions de l'ISO 26000, ou de clauses sociales et environnementales des marchés publics. - Par ailleurs, le renforcement des attentes d'exemplarité vis-à-vis des pratiques des acteurs du territoire, de la part de leurs clients, usagers, personnels, et des pouvoirs publics, a été identifié comme un levier incitatif fort. - La labélisation est un outil efficace pour sanctionner et rendre visible l'engagement des acteurs, notamment en réponse aux attentes exposées ci-dessus. - La labélisation peut, si elle est correctement conçue, développée et promue, valoir présomption de conformité à certaines normes, comme l'ISO 26000. <ul style="list-style-type: none"> - En outre, l'article 53 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement inscrit dans son programme d'action le soutien au développement de labels permettant de donner une reconnaissance aux bonnes pratiques sociales et environnementales des entreprises. - Les indicateurs environnementaux sont encore mal connus, peu visibles, peu transparents. - La labélisation est étroitement liée à la stratégie commerciale des acteurs qui s'inscrivent dans la démarche : certification par un tiers de confiance du niveau de qualité du produit ou du processus de production. Compte-tenu d'une offre déjà florissante, la pertinence de nouvelles labélisations doit faire l'objet d'un examen approfondi. 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'engagement des acteurs du territoire au sein de Lyon Bio Ressources en termes de RSE/RSO - Aider les acteurs du territoire concernés (entreprises cotées) à formuler les éléments de reporting RSE/RSO liés à leur engagement au sein de Lyon Bio Ressources 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte portée par Lyon Bio Ressources, niveaux d'engagement graduels, suivi des engagements par collège d'acteur, trophée pour les plus engagés - Etude d'opportunité sur la transformation de Lyon Bio Ressources en cluster régional - Mise en place d'une veille réglementaire et d'un échange de bonnes pratiques au sein de Lyon Bio Ressources au service des acteurs de la filière - Mettre en place un système d'information et de suivi/évaluation pour la filière (définition des indicateurs, du cadre de reporting) 			
Participants potentiels			
Orée (charte) Eclaira.org FORSE CIRIDD Axelera et autres clusters			

Résultats attendus

Résultats directs (livrables, produits)

- **Charte avec soutien institutionnel**
- **Rapport d'étude d'opportunité relative à la transformation de Lyon Bio Ressources en cluster**
- **Cadre de reporting et indicateurs par type d'acteur**

Organisations participantes à la table ronde

Alpes Contrôles

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Axibio

cadres en mission

DIRECTION DES RESTAURANTS INSA

GL events

GrDF

IET – Institut des Technologies de l'Environnement

RESTALLIANCE

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	6. Conduire un dialogue structuré avec les pouvoirs publics		
<i>Table</i>	Session 1 – Table n°9	<i>Animateur</i>	Marché de gros de Lyon-Corbas
<i>Thème</i>	Concertation entre les acteurs de la filière et les pouvoirs publics		

Constats et enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de Lyon Bio Ressources, bien qu'issu et porté par des acteurs économiques, revêt tout son sens dans un contact étroit avec les pouvoirs publics, afin de trouver la meilleure articulation stratégique sur le long terme et de profiter d'une réelle complémentarité avec les politiques et stratégies publique. - Les membres de Lyon Bio Ressources sont en outre porteurs d'enjeux transversaux en lien avec le cadre réglementaire et politique, qu'ils cherchent à aborder de manière plus efficace avec les pouvoirs publics. La politique de la Métropole de Lyon en termes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un exemple de ces enjeux.

Objectifs à poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir et poursuivre un dialogue régulier avec les pouvoirs publics pertinents (Etat -DREAL, DRAAF, etc., Région, Métropole, etc.) sur leurs sujets de compétences en lien avec le projet de Lyon Bio Ressources - Chercher avec les pouvoirs publics la meilleure articulation possible entre leurs stratégies et celle de Lyon Bio Ressources - Mener, le cas échéant, des actions de plaidoyer (politiques et stratégies publiques, réglementation)

Action(s) proposée(s)
<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une description opérationnelle de la chaîne de tri-collecte-valorisation souhaitable (NDR : équivalent schéma de gestion des biodéchets) : complémentarité, cohérence, prise en compte des contraintes des acteurs, pertinence vis-à-vis des objectifs de Lyon Bio Ressources, optimisation (mutualisation, collecte par pôles, etc.) - Mettre en place des expérimentations-tests sur des aspects clés du schéma de gestion : collecte mutualisée ou par pôle, action-pilote dans le 4^{ème} arrondissement, etc. - Elaborer un modèle économique viable de tri-collecte-traitement des biodéchets d'activité économique, identifier les conditions de réussite liées au rôle des pouvoirs publics (réglementaire, fiscal, administratif, politique / stratégique, financier) - Travailler en concertation avec les pouvoirs publics pour sécuriser le modèle économique et déployer le schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique

Participants potentiels
HCL Veolia GRDF Acteurs de la restauration et du commerce Marchés de détail (forains alimentaires) Marché de gros de Lyon-Corbas Filières de valorisation Métropole de Lyon

Résultats attendus
<i>Résultats directs (livrables, produits)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Description opérationnelle de la chaîne de l'amont à l'aval (tri, collecte, valorisation) - Proposition d'un maillage territorial à l'issue de la ou des expérimentations - Elaboration de propositions à l'attention des pouvoirs publics : incitations fiscales, levée des verrous réglementaires, subventions, etc. - Réplication des expérimentations à plus grande échelle
<i>Résultats indirects (impacts)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - éorganisation / optimisation des services de collecte (par exemple substitution d'une collecte d'ordures ménagères) R - ensibilisation des acteurs aux bonnes pratiques de tri S

Organisations participantes à la table ronde

Auxilia

Cap Vert Bioénergie

Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable
(CIRIDD)

GRDF

Hospices civils de Lyon (HCL)

Isara

Marché de gros de Lyon-Corbas

Marché de Gros Lyon Corbas

Métropole de Lyon

PHENIX

Tenerrdis

Veolia

Objectif spécifique du plan d'action	1. Lutter contre les pertes et gaspillages alimentaires		
Table	Session 2 – Table n° 10	Animateur	Axelera
Thème	Matériaux et produits biosourcés		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - La production de produits dits principaux génère des matières secondaires, ou coproduits, qui peuvent, selon la réglementation en vigueur, échapper au statut de déchet. - Une étude publiée par l'ADEME en 2015 (Panorama des coproduits et biomasse à usage des filières chimie et matériaux biosourcés en France) identifie les gisements à fort potentiel de coproduits, et les enjeux relatifs à leur meilleure utilisation. Certains ont une pertinence particulière pour notre territoire, compte tenu des résultats de l'étude de flux réalisée par Lyon Bio Ressources : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Les résidus de cultures agricoles</u> : dotés de volumes significatifs ils laissent espérer depuis de nombreuses années des perspectives réelles de valorisation dans le domaine de l'énergie ou des matériaux. Toute valorisation ne peut s'envisager néanmoins qu'à la lumière du maintien des taux de matières organiques des sols où ils sont prélevés. o <u>Les sous-produits vinicoles et coproduits de distillation</u> : poumon de la valorisation des sous-produits de la filière la distillation vinicole s'inscrit depuis de nombreuses années dans une logique d'économie circulaire qu'elle cherche à optimiser en permanence. o <u>Les issues de silos</u> : de nombreux projets visent à améliorer l'utilisation de ces matières secondaires en alimentation animale, dans une logique d'économie circulaire maximisée. o <u>Sous-produits de la viande cat. 1 & 2 (produits à risques)</u> : Ce sont des produits très encadrés réglementairement, ce qui a eu pour effet de créer une filière de récupération des produits extrêmement structurée et d'une grande traçabilité. Les débouchés sont pour l'instant limités (combustion/incinération, valorisation agronomique ou en oléochimie pour certains). D'autres débouchés devraient prouver un niveau de sécurité sanitaire comparable, une valeur ajoutée suffisante, mais aussi trouver leur place dans le système législatif existant. La très bonne structuration de la filière (avec également une concentration au niveau des acteurs de la transformation) plaide néanmoins en faveur de la recherche de solutions innovantes pour ces produits. - En outre, le pôle de compétitivité Axelera, membre de Lyon Bio Ressources, est un acteur de référence du secteur chimie-environnement, implanté dans le territoire. Axelera est intéressé par le sujet des produits chimiques et matériaux biosourcés. - La valorisation matière pour la chimie biosourcée nécessite une matière première caractérisée et homogène en qualité et quantité. - La voie la plus rapide pour le développement d'une bioraffinerie est de greffer un atelier sur une activité industrielle existante. Les déchets des industries agricoles et agroalimentaires sont donc une cible privilégiée. - Il est nécessaire de disposer d'une cartographie des sites industriels de transformation de la biomasse animale et végétale au niveau du pôle Métropolitain. - La valorisation des coproduits agricoles et alimentaires, voire de la biomasse, en matériaux et produits chimiques biosourcés ne relève pas nécessairement d'une approche territoriale : gisements insuffisants, intérêt de la solution pour des acteurs extérieurs au territoire, etc. (NDR : en revanche, la filière Lyon Bio Ressources peut constituer un climat favorable à l'élaboration de nouvelles solutions de valorisation). - Il n'existe actuellement pas d'exutoire pour le digestat de méthanisation sur le territoire (NDR : en dehors du statut de déchet et de la mise en œuvre d'un plan d'épandage). 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le passage par le statut de déchet pour les coproduits agricoles et alimentaires - Améliorer la valorisation des coproduits agricoles et alimentaires 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les flux disponibles sur le territoire pour une valorisation matière (chimie, matériaux), cartographier les installations flux homogènes (flux secondaires des industries de transformation des biomasses végétales et animales). Pour ces sites, disposer des informations concernant la qualité / volume des flux et les voies de valorisation actuelles des biodéchets. - Mobiliser les potentiels porteurs de solutions (membres d'Axelera) autour d'un état de l'art et d'une meilleure connaissance de la ressource locale en matière secondaire issue de la biomasse - Rapprocher les potentiels porteurs de solutions des détenteurs de la ressource locale pour poser les bases d'une démarche de co-innovation - Identifier et faciliter l'accès aux moyens financiers nécessaires aux études amont et démonstrateurs 			

Participants potentiels

- COOP de France Auvergne Rhône Alpes (représente 300 coopératives agricoles en région) >> dispose des informations concernant les gisements « agri »
- ARIA (Association Régionale des Industries Agroalimentaires) >> pourrait obtenir les informations concernant les industries agroalimentaires mais dispose de moyens humains limités
- Axelera >> pour la réalisation de l'état de l'art en collaboration notamment avec IRSTEA et la mobilisation de son écosystème

Résultats attendus

Résultats directs (livrables, produits)

- **Cartographie des flux homogènes valorisables en matériaux et produits chimiques biosourcés**
- **Etat de l'art technologique**

Organisations participantes à la table ronde

COROEBOS

Axelera

Clic&Garden

Coop de France ARA

NeoEthos

Objectif spécifique du plan d'action	1. Lutter contre les pertes et gaspillages alimentaires		
Table	Session 2 – Table n° 11	Animateur	Hospices civils de Lyon
Thème	Echanges de bonnes pratiques anti-gaspillage alimentaire		

Constats et enjeux			
-	De multiples initiatives existent, portées par des acteurs du territoire, qui visent à réduire les pertes et gaspillages alimentaires au sein de leurs structures ou en relation avec les acteurs amont et aval de leurs filières.		
-	Ces initiatives ne font pas systématiquement l'objet d'un échange de bonnes pratiques, et il n'existe pas de dispositif spécifique sur le territoire		
-	L'échange structuré de bonnes pratiques comporte plusieurs avantages potentiels : <ul style="list-style-type: none"> o Inspiration et émulation o Abaissement des coûts du changement (retour d'expérience) o Identification de thèmes transversaux et de pistes collectives d'amélioration o Capitalisation des données issues de l'évaluation o Retour d'image pour les structures pionnières 		
-	La problématique de lutte contre le gaspillage varie d'un type d'acteur à l'autre.		

Objectifs à poursuivre			
-	Identifier et favoriser la diffusion des bonnes pratiques anti-gaspillage alimentaire		

Action(s) proposée(s)			
<i>Description</i>			
-	Organisation de rencontres d'échanges de bonnes pratiques entre acteurs du territoire, tout au long de la chaîne alimentaire, par catégorie d'acteur et par domaine d'activité (producteurs, distributeurs, restauration commerciale, restauration collective, snacking, consommateurs)		
-	Recensement de bonnes pratiques		
-	Diffusion des bonnes pratiques (cas concrets)		
<i>Participants potentiels</i>			
Resto.Co Regal AURA Trièves Compostage ARDAB Agri-Pousse Fédération du commerce et de la distribution (FCD) Récup & Gamelles			

Résultats attendus			
<i>Résultats directs (livrables, produits)</i>			
-	Groupes de discussion par catégorie d'acteurs (producteur, restaurateur, etc.)		
-	Supports de diffusion des bonnes pratiques (vidéos)		
<i>Résultats indirects (impacts)</i>			
-	ensibilisation des acteurs		S
-	Passage à l'action » : les acteurs remédient à un constat d'un gaspillage (passer à l'action)		«
-	ntégration des acteurs de la formation et de la sensibilisation au projet de filière de Lyon Bio Ressources		I
-	Chaîne responsable » sur l'ensemble du cycle de vie de la ressource		«

Organisations participantes à la table ronde

AGRIPOUSSE

Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

CROUS de Lyon

FRAPNA Rhône

GL Events

Hospices civils de Lyon (HCL)

La Ciné Fabrique

Le chaînon manquant

Metro

PHENIX

Popote et cie

Récup & Gammelles

Restaurant inter administratif de Lyon

Trièves Compostage et Environnement

Objectif spécifique du plan d'action	2. Valoriser localement les biodéchets		
Table	Session 2 – Table n° 12	Animateur	BM Environnement
Thème	Maîtrise du foncier, acceptabilité sociétale		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation locale des biodéchets implique la disponibilité de foncier pour l'installation de nouvelles infrastructures de traitement. Dans un espace fortement urbanisé et contraint, l'accès à ce foncier est difficile pour des acteurs (valoristes) individuels. De plus, la plupart des projets d'infrastructures entraîne l'opposition de principe des riverains, particulièrement faute d'une implication suffisante et suffisamment précoce de ces derniers. - L'acceptabilité sociétale porte principalement sur les infrastructures elles-mêmes (aspect, nuisances, dangerosité perçue, impact sur le marché local de l'immobilier, etc.), mais aussi sur les impacts induits, en particulier en termes de trafic de véhicule (approvisionnements et exportations du site). - Le choix de foncier au service de l'objectif de valorisation locale des biodéchets, qu'il s'agisse d'un site unique ou de plusieurs, doit reposer sur un ensemble de critères qu'il est important de définir et pondérer : surface, environnement, accessibilité, mais aussi proximité avec les gisements, d'une part, et les débouchés (en particulier les surfaces agricoles susceptibles d'accueillir l'épandage des digestats d'unité de méthanisation), d'autre part. - Au sujet des critères de choix des sites pour installer des infrastructures sensibles en termes d'acceptabilité sociétale, on peut préconiser : sites déjà industrialisés ou doté d'infrastructures présentant des nuisances (stations d'épuration, centres de tri, installations classées), adéquation réciproque avec les stratégies de planification publique (et donc l'implication des pouvoirs publics, en particulier via la « localisation » des objectifs souvent ambitieux des PLU), exploitation des possibilités d'occupation temporaire de certains terrains, sensibilité du marché de l'immobilier local à l'installation de nouvelles infrastructures - La maîtrise du foncier ne s'applique pas nécessairement à une seule localisation, il faut aussi considérer le maillage du territoire, la complémentarité entre petites et grandes installations de traitement, la possibilité de mutualisation avec d'autres acteurs (par exemple le compostage agricole) - Au sujet de la construction de l'acceptabilité sociale de projets d'infrastructures, quelques actions ont fait la preuve de leur efficacité : ouverture des installations au public / aux riverains, financement participatif des infrastructures par les particuliers, retour économique pour le territoire et les riverains (emplois, contreparties, etc.), sensibilisation par le biais du public scolaire, création de lien social autour de petites plateformes de compostage, qualité du porteur de projet (NDR : y compris la qualité de la gouvernance dans le cas d'un projet d'occupation multi-acteurs, comme la prise de décision locale, l'accessibilité du porteur de projet, etc.) - Le coût du foncier est déterminant pour la rentabilité des projets, à plus forte raison en zone urbaine où il est élevé (NDR : une création de valeur potentielle pour Lyon Bio Ressources serait de sécuriser un coût avantageux du foncier en contrepartie d'une approche d'intérêt général générant des externalités environnementales et sociales positives) - La maîtrise du foncier renvoie également au dimensionnement des infrastructures de traitement, y compris celles gérées par la collectivité territoriale, par exemple les incinérateurs appelés à être renouvelés dans les prochaines années 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le foncier nécessaire au schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique élaboré par Lyon Bio Ressources - Bâtir l'appropriation et l'adhésion des riverains et des associations de défense de l'environnement 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les pouvoirs publics pour identifier les zones sur lesquelles des projets peuvent être montés - Identification des fonciers disponibles adaptés à l'installation d'infrastructures de traitement des biodéchets, en cohérence avec le schéma territorial de gestion des déchets organiques des activités économiques et réunir les conditions nécessaires et suffisantes de leur maîtrise. - Sensibilisation des riverains des fonciers identifiés (école, voisinage) 			

Organisations participantes à la table ronde

BM Environnement

Compost'elles

GRDF

Gressard Consultants

Isara

Les Détritivores

SUEZ

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	2. Valoriser localement les biodéchets		
Table	Session 2 – Table n° 13	<i>Animateur</i>	GRDF
Thème	Sécurisation des débouchés - bioGNV		

Constats et enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - La production de bioGNV semble offrir actuellement le meilleur rendement économique pour la valorisation de biodéchets. - Les débouchés pour le bioGNV sur le territoire de la métropole de Lyon restent limités : peu de stations-services équipées, peu de véhicules avec la motorisation adéquate. - Plusieurs membres actuels et futurs de Lyon Bio Ressources disposent de flottes de véhicules, certains ont exprimé leur intérêt pour une transition vers des motorisations bioGNV à l'occasion des futurs renouvellements. - Le syndicat des transports en commun a des engagements pour passer aux carburants « propres » pour les bus, est en réflexion pour les cars intercitys - Les collectivités s'engagent sur le développement des énergies décarbonnées - L'achat public, direct ou indirect (dans le cadre d'une DSP ou d'une concession par exemple), peut favoriser le choix du carburant

Objectifs à poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les débouchés bioGNV pour le biogaz susceptible d'être produit par la filière, conformément au schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique de Lyon Bio Ressources

Action(s) proposée(s)
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux et étude d'opportunité pour l'utilisation du GNV par les membres de Lyon Bio Ressources détenteurs de flottes de véhicules, en première étape avant évolution ultérieure vers le bioGNV - Sensibilisation / communication auprès des transporteurs et leurs clients / usagers pour la promotion du GNV, formation des commerciaux au sujet du carburant, des utilisateurs sur la maintenance - Travailler en concertation avec le régulateur / législateur pour favoriser l'utilisation du biométhane en bioGNV (aspects juridiques, impact GES, etc.) - Travailler en concertation avec les exploitants de stations GNV pour réduire le surcoût du bioGNV par rapport au GNV d'origine fossile - Taxe carbone à valoriser
Participants potentiels
<p>Syndicats de transporteurs, Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) Collectivités Porteurs de projets de méthanisation territoriale Gestionnaires de stations GNV Collecteurs de déchets « GNVolontaires » Etat Constructeurs</p>

Organisations participantes à la table ronde
<p>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Axibio Cap Vert Bioénergie Direction départementale des territoires (DDT) ENERFA Girus GrDF Huilerie Beaujolaise Hydrorga Métropole de Lyon RENAULT TRUCKS Valorga</p>

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	2. Valoriser localement les biodéchets		
<i>Table</i>	Session 2 – Table n° 14	<i>Animateur</i>	Institut de l'économie circulaire
<i>Thème</i>	Sécurisation des débouchés 2 – retour à la terre		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - Le retour à la terre des principaux nutriments (phosphates, azote, potassium) est un enjeu majeur pour une production agricole durable. Il est la condition nécessaire d'une diminution de l'utilisation de fertilisants de synthèse, produits à partir de ressources fossiles. - Dans le cadre des politiques de végétalisation de la Ville, la question de la fertilité des sols est centrale : des décennies d'urbanisation, d'artificialisation et de pollution ont rendu le sol urbain quasi impropre à soutenir la vie végétale. - Les pratiques anciennes, qui permettaient un retour à la terre efficace, ont depuis longtemps été abandonnées dans les espaces urbains des pays développés, entraînant une chute radicale du recyclage des nutriments. L'essentiel de ceux-ci sont aujourd'hui émis vers la nature sans participer à la nutrition des cultures (lessivage des épandages). - L'utilisation du compost produit à partir des biodéchets urbains est strictement réglementé, ce qui en limite les débouchés, ce à quoi s'ajoute une défiance des utilisateurs vis-à-vis de la composition exacte de ce compost, en particulier dans l'agriculture biologique. De plus, la valeur marchande du compost rend tout transport rapidement excessif du point de vue économique. - Une bonne connaissance de l'état exact des sols urbains, allant au-delà des généralités, est une condition préalable pour l'élaboration d'actions pertinentes de retour à la terre. La question initiale est donc « le sol urbain sur lequel on souhaite implanter le projet est-il utilisable ? » - Le retour à la terre des nutriments doit se considérer en fonction de la nature et de la qualité des biodéchets considérés, et pour toutes les solutions de traitement (compostage, méthanisation, etc.), dans un esprit de complémentarité entre les filières - Du point de vue des agriculteurs présents : pas de réserve particulière quant à la qualité des composts, lorsqu'ils ont la garantie de la norme - Confirmation du besoin des sols (agricoles et urbains) en termes de matière organique. Pas de risque identifié de manque de débouché, bien au contraire ! 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le retour à la terre des éléments nutritifs récupérables dans les biodéchets - Substituer ces éléments aux intrants de synthèse produits à partir de ressources fossiles non renouvelables 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un guide pratique pour choisir sa solution de collecte et de traitement des biodéchets (NDR : en appui du schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique et des actions de sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public). Ce guide devra inclure différents éléments (qualité du produit recyclé obtenu, bilan énergétique et environnemental, lieux de destination, économie, impact social...) permettant aux producteurs de déchets de faire leur choix de filière de traitement de leurs déchets. - Cartographie des solutions locales de valorisation (lieux de traitement puis d'utilisation des composts) 			
Participants potentiels			
Consensus sur les deux propositions d'action, qui correspondent bien aux besoins du monde de la restauration, mais autour de la table, aucune des structures présentes ne se déclare être en mesure de mener ces actions.			

Organisations participantes à la table ronde

Aremacs

Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

Biogaz Ingénierie

CFPH Lyon-Ecully

Cuisine Centrale des canuts

EARL Elevage Allabouvette

Eisenia / Lombriplanète

ENTOMOVIA

GRDF

Institut national de l'économie circulaire (INEC)

Les Savoureux Cycles

Pistyles

RESTALLIANCE

Restaurant inter administratif de Lyon

Objectif spécifique du plan d'action	7. Gouvernance de filière		
Table	Session 2 – Table n° 15	Animateur	NeoEthos
Thème	Modèle économique de la future filière		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une filière circulaire et participative pour la ressource alimentaire se justifie avant tout par une proposition de création de valeur, pour les membres de la filière, ainsi que pour le territoire et ses habitants. - Cette création de valeur doit à terme fonder la viabilité économique de la démarche, qui ne doit pas dépendre de la subvention publique. C'est elle aussi qui rend nécessaire une gouvernance collective de la ressource. - L'identification et la quantification de la valeur créée, les modalités concrètes permettant de capter tout ou partie de celle-ci sous forme monétarisée, et les principes devant s'appliquer à son partage sont, dans ce cadre, des questions centrales. Or il n'existe à ce jour pas de réponse complète et cohérente, applicable à Lyon Bio Ressources. - Les principales créations de valeur envisagées pour la filière posent chacune des défis spécifiques à leur captation : <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires, parce qu'elle génère principalement des économies pour les acteurs concernés plutôt qu'une augmentation de l'activité (du chiffre d'affaire, etc.), ne relève pas directement de la création de valeur économique telle qu'elle est habituellement mesurée. - Le traitement local des biodéchets d'activité économique par méthanisation, compostage ou toute autre solution préférable (économiquement, environnementalement et/ou socialement) à l'incinération représente une création de valeur objective, mais difficile à capter tant que le modèle économique de cette activité n'est pas établi. En effet, en l'état actuel des choses, le surcoût de la collecte séparée des biodéchets est supérieur aux bénéfices économiques d'une valorisation par méthanisation ou compostage (à plus forte raison en cas de déconditionnement). Le détournement des biodéchets de l'incinération n'est en outre pas encouragé dans un régime de taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculé indépendamment des quantités confiées au service public de gestion des déchets. Enfin, la viabilité économique de la collecte-valorisation n'est probablement envisageable qu'à partir d'une taille critique du secteur, qu'il est difficile d'espérer atteindre sans implication forte de la puissance publique en termes de réglementation, contrôle et surtout mesures économiques incitatives. - Les créations de valeur extra-financières peuvent peser dans l'incitation à la modification des pratiques, et donc retenir à ce titre l'attention nécessaires, mais l'expérience montre que le bénéfice économique pour les acteurs demeure une condition nécessaire pour leur pérennisation. - La dimension de la filière (étendue géographique, nombre d'acteurs, taille des flux) influe significativement sur son potentiel de création de valeur, à plus forte raison dans ses dimensions extra-financières (externalités environnementales et sociales). 			

Objectifs à poursuivre			
- Viabiliser économiquement le fonctionnement pérenne de la filière			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Actions prioritaires en faveur de l'émergence d'un modèle économique pérenne pour la collecte séparée et la valorisation des biodéchets d'activités économique, en s'appuyant sur plusieurs leviers : <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des coûts via l'adoption d'un schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique, et l'optimisation de la collecte - Mise en place, en concertation avec la collectivité territoriale, de mesures économiques incitatives temporaires (aide à la tonne par exemple), préfigurant des solutions de plus long terme (redevance incitative, par exemple) - Actions-pilotes - Etude économique et de faisabilité (juridique, contractuelle, financière) relative à la création à la captation et au partage de la valeur au sein de la filière Lyon Bio Ressources ; application expérimentale aux éléments pertinents du plan d'action 2018-2019 - Validation du modèle économique de Lyon Bio Ressources et intégration de celui-ci au plan d'affaire de l'organisme 			

Organisations participantes à la table ronde

Conseil de quartier Centre Lyon 4

CROUS de Lyon

datBIM

Eisenia

FDSEA du Rhône

GNI Synhorcat

GrDF

Métropole de Lyon

Moulinot Compost & Biogaz

NeoEthos

PanaBee

Patrimoine 2000

P'tit Gone

Objectif spécifique du plan d'action	2. Valoriser localement les biodéchets		
Table	Session 2 – Table n° 16	Animateur	Veolia
Thème	Nouveaux modèles de collecte		

Constats et enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> - La collecte des biodéchets des gros producteurs est essentiellement assurée par des prestataires opérant dans un contexte concurrentiel. Il peut en résulter des inefficacités, comme lorsque plusieurs collecteurs desservent des clients d'une même zone. Par ailleurs, l'achat groupé par des entreprises privées de services de collecte et de traitement des déchets reste rare en dehors des zones industrielles ou d'activités commerciales. - Le coût de collecte des biodéchets influe significativement sur la taille du gisement mobilisable, en particulier s'il est diffus. Il peut même constituer un frein pour des acteurs économiques souhaitant mettre en place la collecte sélective de leurs biodéchets, en lieu et place d'une collecte en mélange par le service public de gestion des déchets par exemple. Une collecte optimisée peut donc entraîner une augmentation du gisement effectivement mobilisé, et par conséquent l'approvisionnement des installations de traitement en aval. - La question des biodéchets d'activité économique actuellement confiés au service public de gestion des déchets, financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, invite à envisager une répartition équitable des bénéfices d'une organisation optimisée de la collecte : coûts maîtrisés pour les producteurs, développement de l'activité des collecteurs, réduction des quantités gérées par le service public. Des dispositifs transitionnels, comme l'aide à la tonne, ou pérennes, comme la redevance incitative, méritent d'être explorés pour asseoir le modèle économique des solutions proposées. - Le contexte invite à concevoir et à expérimenter de nouveaux modèles organisationnels et économiques de collecte (mutualisation, groupage, subsidiarité, plateformes de pré-massification, etc.), tout en conservant les marges de manœuvre des collecteurs en termes de stratégie commerciale. - Toute action envisagée en termes d'optimisation de la collecte des biodéchets doit tenir dûment compte de la nature concurrentielle du secteur et de la vigilance des collecteurs en termes de confidentialité des données stratégiques. - Autres questions-clés : Comment limiter les erreurs de tri pour éviter les manutentions lors du vidage ? Quels sont les matériels de pré-stockage les mieux adaptés, et comment garantir les règles d'hygiène de la prestation ? - Plusieurs autres facteurs pèsent sur l'optimisation de la collecte des biodéchets d'activités économique : <ul style="list-style-type: none"> - Le tri à la source des biodéchets à un niveau qualitatif suffisant peut être difficile à mettre en place, particulièrement dans le secteur événementiel - Le recours à un prestataire est payant, alors que certains producteurs confient tout ou partie de leurs biodéchets au service public de gestion des déchets, financé par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères dont ces producteurs doivent de toute façon s'acquitter - Le coût de collecte et du stockage (coûts directs -équipement- et indirects -nuisibles, odeurs, hygiène-) est non négligeable, en particulier pour de « petits » gisements diffus - Le maillage du territoire en termes de sites d'accueil des biodéchets est insuffisant, entraînant des circuits de collecte trop longs et coûteux, et des problèmes de sécurité pour les employés qui assurent la collecte. Idéalement, la distance entre point de collecte et point de transfert/traitement ne devrait pas excéder 3 km. - Le service public de gestion des déchets réduit dans certaines communes le nombre de collectes hebdomadaires, ce qui peut être toléré par les particuliers mais inadapté aux contraintes des acteurs économiques (restaurateurs, etc.) - Des solutions innovantes existent, avec des retours d'expérience prometteurs, qui pourraient être utiles à l'optimisation des modèles de collecte : logistique inversée, équipements de préparation des biodéchets in-situ (compactage, broyage, etc.) 			

Objectifs à poursuivre			
<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les coûts et impacts (trafic véhicules, etc.) de la collecte des biodéchets d'activité économique au sein de la filière, conformément au schéma territorial développé par Lyon Bio Ressources - Augmenter les gisements de biodéchets mobilisés et valorisés de manière spécifique 			

Action(s) proposée(s)			
Description			
<ul style="list-style-type: none"> - Apports des éléments spécifiques de l'activité de collecte à l'élaboration du schéma territorial de gestion des biodéchets d'activité économique et à la stratégie de maîtrise du foncier de la filière - Action pilote de mutualisation de la collecte des biodéchets d'activité économique sur un territoire test 			

Résultats attendus

Résultats directs (livrables, produits)

- Mutualisation des collectes de biodéchets sur une zone test (réduction des km parcourus et des coûts associés)

Résultats indirects (impacts)

- Fin de la prise en charge des déchets d'activités économiques par le service public de gestion des déchets
- Système de logistique inversée créateur de valeur
- Développement des plateformes de compostage de proximité, du pompage des biodéchets broyés in-situ, des points d'apport volontaire pour les petits producteurs
- Réduction du gisement d'ordures ménagères et assimilées, augmentation du gisement de biodéchets

Organisations participantes à la table ronde

Aremacs

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD)

Chambre d'Agriculture Régionale Auvergne Rhone Alpes

Envie

GL events

GRDF

IDEAL Environnement

Institut des Technologies de l'Environnement

La Tri Porteuse

Le Valdocco - ACIRPE

Les Détritivores

Lycée hôtelier François Rabelais DARDILLY 69

Lyon Côté Croix-Rousse

Marché de gros de Lyon-Corbas

PHENIX

Prestal

Région Auvergne Rhône-Alpes

Veolia

Objectif spécifique du plan d'action	4. Mettre en œuvre des solutions innovantes		
Table	Session 2 – Table n° 17	Animateur	Tenerdis
Thème	Solutions innovantes		

Constats et enjeux

- Certaines des problématiques rencontrées dans le cadre du projet Lyon Bio Ressources pourraient être traitées par l'introduction de solutions innovantes. Par solutions innovantes on entend des produits ou services d'introduction récente sur le marché, voire en fin de développement, particulièrement ceux portés par des startups.
- En retour, le projet offre une plateforme intéressante pour l'expérimentation et l'évaluation de ces mêmes solutions.
- Une telle approche de l'innovation « par la demande » ouvre des perspectives intéressantes de création de valeur, tant pour les porteurs que pour les utilisateurs de solutions innovantes.
- Les solutions diffusées au sein de la filière, qu'elles soient innovantes ou non, doivent respecter la hiérarchie des modes de gestion : prévention, valorisation en alimentation humaine, valorisation en alimentation animale, traitement des déchets.
- Exemple de solutions innovantes :
 - Poubelles de compost (déployé à Lille)
 - Projets de transformation des produits alimentaires bicornus
 - Label "gueules cassées de nos régions" pour inciter la consommation de ces produits bicornus
 - Collecte incitative (projet test dans le 9ème arrondissement)
 - Plateformes de mise en relation des producteurs (agriculteurs, commerçants, restaurants, etc.) et des utilisateurs de la ressource alimentaire (consommateurs, commerçants, collecteurs et valorisateurs, etc.)
 - Initiatives de compostage communautaires

Objectifs à poursuivre

- Faciliter la contribution des solutions innovantes à la poursuite des objectifs de la filière : prévention des biodéchets, tri des biodéchets, etc.
- Privilégier l'évitement des biodéchets alimentaire par la valorisation en nourriture humaine, et le recyclage en nourriture animale.

Action(s) proposée(s)

Description

- Elaboration d'une méthode pour l'identification des besoins, la recherche, l'évaluation préliminaire, l'expérimentation et la diffusion des solutions innovantes
- Actions-pilotes impliquant des solutions innovantes :
 - Facilitation du don alimentaire
 - Facilitation du retour à la terre
 - Modèles de collecte
 - Incitations financières au tri
 - Mise en relation détenteurs de ressource alimentaire risquant de devenir un déchet et utilisateurs potentiels (plateforme)

Participants potentiels

Too Good To Go
Eisenia
Proxidon

Résultats attendus

Résultats indirects (impacts)

- **Réduction des déchets**
- **Développement du don alimentaire**
- **Développement du compost**

Organisations participantes à la table ronde

2EI

Banque alimentaire du Rhône / ProxiDon

EARL Colombier / FDSEA du Rhône

Eisenia

Inovertis

SCEA Maréchal Nature

Tenerrdis

Too Good To Go

Ville de Villeurbanne

<i>Objectif spécifique du plan d'action</i>	3. Mettre en place une filière circulaire et participative pour la ressource alimentaire		
<i>Table</i>	Session 2 – Table n° 18	<i>Animateur</i>	Ecovalim
<i>Thème</i>	Mutualisation, optimisation et logistique inversée		

Constats et enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Les flux de ressource alimentaire impliquent des flux logistiques dont l'optimisation participe de l'amélioration de l'utilisation des ressources matérielles et énergétiques - A mesure que se développera l'enveloppe de filière, la connaissance des flux logistiques pourra être capitalisée par Lyon Bio Ressources, permettant la réflexion et l'action sur leur optimisation - Les acteurs du territoire utilisateurs de la ressource alimentaire qui rejoindront la filière sont en outre pour certains donneurs d'ordre vis-à-vis des entreprises de transport, et disposent donc en principe d'un pouvoir de prescription - Les retours de l'étude de projet indiquent que l'optimisation logistique peut constituer un axe stratégique intéressant à condition que le lien avec les flux de ressources objets de la filière est maintenu. Des expériences d'optimisation logistique hors filière ont été conduites récemment, y compris sur le territoire lyonnais, avec des résultats décevants (logistique du dernier kilomètre notamment). - La logistique inversée (retour au fournisseur d'origine des ressources non utilisées par le client) est fréquemment associée aux démarches d'économie circulaire. Dans le cas de la ressource alimentaire, et particulièrement un éventuel transport de biodéchets par les camions de livraison de produits agricoles ou alimentaires, cette logistique inversée ne peut s'envisager que dans le respect de dispositions réglementaires strictes en termes de sécurité sanitaire. Cependant, des expériences ont déjà été menées dans ce sens dont il est possible de s'inspirer. - L'optimisation logistique ne se limite de toute façon pas à la logistique inversée. Mutualisation, plateformes de regroupement, logiciels, exploitation des données de masse, etc. constituent autant de possibilités à explorer. - Au stade actuel du développement du projet de Lyon Bio Ressources, la logistique correspondant aux flux de ressource alimentaire doit encore faire l'objet d'une étude spécifique.

Objectifs à poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les coûts et impacts de la logistique des flux de la filière - Pour la logistique de collecte des biodéchets : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en adéquation l'offre de transport possible et le besoin (en particulier pour la collecte des biodéchets) - Créer une solution logistique du premier kilomètre ou de regroupement des flux

Action(s) proposée(s)
<i>Description</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Compilation des données relatives aux flux logistiques au sein de l'enveloppe de filière, élaboration d'un outil d'évaluation - Action pilote : <ul style="list-style-type: none"> - Marché de gros de Lyon-Corbas, marchés forains, marchés plein vent : optimisation des flux logistiques aller-retour - Evaluer l'action pilote en regard des objectifs de la filière - Plaidoyer pour l'inclusion systématique de clauses spécifiques à la gestion et l'optimisation des flux logistiques dans les marchés publics / appels d'offres privés

Organisations participantes à la table ronde

Axibio

CFPH Lyon-Ecully

Département Isère

Direction des restaurants INSA

Ecovalim

Gressard Consultants

Mairie de Villeurbanne

mes Producteurs mes Cuisiniers

Métropole de Lyon

PAPREC COLLECTIVITES

PHENIX

Transgourmet